

Nos compétences juridiques

L'équipe est un **groupe contractualiste français et international**.

L'équipe a lancé et réorganisé des centaines de systèmes de franchise en France. À l'échelle internationale, l'équipe a acquis des compétences juridiques uniques. Gilles est polyglotte : sa langue maternelle est l'indonésien, il a appris l'anglais à trois ans à Georgetown DC et le français à six ans à Hanoï. Dans sa jeunesse, il a passé 15 ans à l'étranger, fréquentant des écoles à Jakarta, Georgetown, Hanoï, Boston, Pékin, Singapour, Bangkok, Vientiane et Port-Vila au Vanuatu.

Confronté depuis son plus jeune âge à une culture internationale, il a développé des compétences humaines hors pair et une attitude propice à la résolution des problèmes. Déterminé à aider les franchiseurs dans l'importation de leur enseigne en France ou leur exportation à l'étranger, il a su mettre à profit l'originalité de sa réflexion, parvenant souvent à des solutions simples et créatives dans des situations en apparence bloquées.

Premier en son genre au monde, le cabinet a élaboré un programme à guichet unique destiné aux **réseaux de franchise « start-up »**. Pour bénéficier de ce programme, le réseau qui démarre doit répondre à certains critères.

Le principal critère est le potentiel du projet d'entreprise à dominer le marché. Si le concept est retenu, le groupe déploie ses avocats, consultants, partenaires financiers (fonds d'investissements), analystes, mentors et investisseurs providentiels pour donner vie au réseau.

Le groupe est animé par un professionnel exceptionnel, Mathieu Lamrani, qui assure la fonction de leader de la couveuse. Cela fait de lui le pilier de l'équipe.

Le cabinet s'est également spécialisé en **droit des sociétés et de capital-investissement**.

Nous accompagnons nos clients dans différents types d'opérations : fusions-acquisitions, contrôles de pactes d'actionnaires, négociations de rachats, investissements transfrontaliers, accords de co-entreprises, missions de conseil sur la création et la (re)structuration d'entités juridiques, etc.

Agissant à titre de conseiller juridique pour ses clients, le cabinet assiste les franchiseurs dans leurs opérations quotidiennes, en accompagnant toute l'équipe dirigeante, du CEO au Développeur et au Directeur de franchise. Ces activités consistent à s'assurer que les nouveaux franchisés respectent les stipulations contractuelles, à gérer les situations difficiles au sein du réseau, à accompagner la vente ou l'acquisition de locaux commerciaux, à assurer le secrétariat de l'entreprise, etc.

Fort d'une équipe française expérimentée, le cabinet a plaidé des centaines d'affaires partout en France en droit de la distribution et en contentieux commercial généraliste.

Cette expertise s'appuie sur l'expérience de Gilles qui, jusqu'en 2005, a assuré la défense de plusieurs franchisés contre certains réseaux de franchise parmi les plus puissants en France. Durant ces années, il a développé un large savoir-faire et acquis une connaissance approfondie des tactiques procédurales.

Depuis 2006, il a réorienté son cabinet pour le dédier exclusivement à la défense des franchiseurs.

Cette connaissance approfondie des stratégies des deux parties constitue un atout pour nos clients.

Gilles a inventé la règle d'or, une méthode en une seule page pour l'analyse des affaires grâce à laquelle nous ne laissons aucun détail au hasard !

L'équipe a plaidé devant les juridictions énumérées ci-dessous :

Tribunaux de commerce : Cusset, Montluçon, Cannes, Troyes, Narbonne, Aix-en-Provence, Marseille, Caen, Lisieux, Angoulême, La Rochelle, Saintes, Dijon, Guéret, Besançon, Evreux, Chartres, Brest, Nîmes, Toulouse, Bordeaux, Montpellier, Rennes, Châteauroux, Tours, Grenoble, Blois, Saint-Etienne, Nantes, Orléans, Angers, Briey, Vannes, Metz, Nevers, Douai, Dunkerque, Lille, Roubaix-Tourcoing, Beauvais, Arras, Clermont-Ferrand, Bayonne, Pau, Tarbes, Saverne, Strasbourg, Mulhouse, Mans, Annecy, Thonon-les-Bains, Paris, Meaux, Melun, Versailles, Niort, Amiens, Castres, Montauban, Toulon, Avignon, Poitiers, Evry, Nanterre, Bobigny, Créteil, Pontoise.

Cours d'appel : Aix-en-Provence, Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Bourges, Caen, Chambéry, Douai, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nîmes, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Riom, Rouen, Toulouse, Versailles.